

LA COMPAGNIE DE JESUS, LÉGALEMENT RÉTABLIE DANS L'ÉTAT DE GUATEMALA, AMÉRIQUE-CENTRALE

Les travaux des Pères Jésuites dans le Nouveau-monde sont célèbres. Les philosophes eux-mêmes n'ont pu s'empêcher de reconnaître les grands et innombrables services que de pauvres religieux y ont rendus à la civilisation, pour ne pas dire à la religion et à l'humanité. Une conspiration, ourdie par ces mêmes hommes, détruisit ces merveilles : toutes ces missions si glorieuses et si utiles furent abandonnées, et la barbarie régagna ce qu'elle avait perdu. Mais le souvenir de tant de grandes choses n'a pu s'effacer ; et, quoique près de 80 ans aient passé sur cette funeste suppression, les *Robes noires* sont fidèlement demeurées dans la tradition des tribus indiennes, et les Etats catholiques ont continué, jusqu'aujourd'hui, de regretter la Compagnie.

La nouvelle Société de Jésus ne paraît pas avoir dégénéré de la piété et de la science de l'ancienne. Toutes les règles ont été exactement conservées ; toute l'expérience acquise a été sauvée à profit ; et, sans méconnaître les changements que les Etats et les mœurs ont subis, la Compagnie est restée d'accord avec elle-même, et elle a pu soit continuer ses travaux, soit en entreprendre de nouveaux, sans s'écarter du chemin qu'elle a trouvé tout tracé.

Déjà les déserts de l'Amérique ont revu leurs *Robes noires*. Les rives du Missouri et de l'Orégon ont de nouveau entendu la *bonne nouvelle*. Les pieux missionnaires, guidés par la seule charité, ont osé pénétrer beaucoup au-delà des lieux que visitent une fois par an quelques marchands avides ; ils ont traversé, sans autres armes que leur Bréviaire, des plaines immenses qui ne sont parcourues que par des peuplades féroces constamment en guerre entre elles, et ont été planter la croix au milieu de pauvres sauvages que l'impitoyable civilisation repousse loin de ses frontières.

Nous n'apprenons pas que, jusqu'à présent, l'Amérique-Méridionale, quoique généralement catholique, eût pris grande part à cette régénération, et profité du dévouement sans bornes de ces prêtres zélés. Les troubles civils, les guerres qui désolent ces contrées depuis 20 ans, l'édit de suppression, porté par le roi d'Espagne contre la Compagnie et non révoqué partout, sont probablement les causes de cette inaction. Mais la Providence, qui a ses jours particuliers de grâce et de miséricorde, semble vouloir renverser ces obstacles et venir tout au secours de ceux qui ne s'y attendaient pas encore.

Une association belge veut envoyer une colonie dans l'Etat de Guatemala ; elle fait des préparatifs durant plus d'une année ; dans la dernière quinzaine, on songe à demander deux prêtres de la Compagnie de Jésus, pour accompagner la première expédition, et les supérieurs les accordent, sans penser même à l'établissement de la Compagnie ailleurs que dans la colonie. Et, en effet, il eût été difficile d'y voir autre chose. Mais Dieu, qui avait en cela une fin particulière, envoyait ces deux religieux à Santo-Thomas, pour faire connaître la nouvelle Compagnie dans l'Amérique-Centrale et l'y rétablir aux acclamations de tout le peuple.

Nous allons brièvement raconter ces faits, en nous servant des pièces que le *Journal historique et littéraire* de Liège traduit d'après les numéros 109, 110, 112, 114 et 116 de la *Gazeta oficial* de Guatemala.

A peine la première expédition de la nouvelle colonie fut-elle arrivée à Santo-Thomas, que le P. Walle se vit obligé de faire le voyage de Guatemala, pour l'arrangement des affaires ecclésiastiques de la colonie. Il paraît qu'il y trouva la mémoire de la Compagnie encore en bénédiction, et le souvenir des anciens Pères entouré d'une vénération aussi profonde que pure de tout préjugé. Dès les premiers jours, il reçut la visite de tout ce qu'il y a de plus distingué dans le clergé, dans l'administration et dans la bourgeoisie. On s'informa minutieusement et pourtant sans indiscretion de tout ce qui regarde la nouvelle Compagnie, de ses divers établissements, de son enseignement, etc., et bientôt on se résolut à demander un collège.

Mais il y avait avant tout un premier obstacle à vaincre. L'ancien décret de suppression, comme nous venons de le faire entendre, existait toujours. On convint donc d'adresser une pétition à la municipalité, afin que celle-ci la présentât ensuite au gouvernement. Cette pétition fut signée aussitôt par l'archevêque nommé, par les deux vicaires-généraux capitulaires, par tous les chanoines de la cathédrale, par les curés de toutes les paroisses, par tous les notables de la ville, etc. La municipalité toute entière l'appuya à son tour ; et M. le ministre Aycinena, qui est un digne ecclési-

astique, la présenta au nom du gouvernement, à l'Assemblée constituante, avec un rapport aussi précis que bien pensé.

Pour continuer et achever ce récit, nous allons maintenant présenter la traduction des différentes pièces officielles et autres que nous trouvons dans la *Gazeta oficial* de Guatemala.

Extrait du No. 100, 7 juillet 1843.

I. LES PÈRES JÉSUITES.

« Il y a longtemps que plusieurs personnes pieuses désirent le rétablissement de la Compagnie de Jésus. Depuis que cet Institut a été supprimé par l'ordre du roi d'Espagne et par une bulle du Souverain-Pontife, il y a 76 ans, le souvenir de ses bienfaits ne s'est pas effacé ; et l'on est universellement convaincu, dans tout le monde chrétien, des avantages que procurer à la société, pour l'enseignement de la religion, de la morale et des sciences, un ordre dont les membres font une profession toute particulière d'approfondir ces matières si importantes.

« C'est maintenant plus que jamais que nous avons besoin de la Compagnie de Jésus, non-seulement pour avoir des maisons d'éducation morale et scientifique, mais aussi pour les indigènes les plus éloignés. Il est certain que les Réductions de Honduras, de Costa-Rica, de Nicaragua et de Verapaz, ne pourraient être mieux soignées que par les Pères Jésuites. C'est pourquoi l'assemblée constituante, en procurant efficacement leur établissement dans l'Etat de Guatemala, rend au pays un grand et important service, dont les autres Etats profiteront bientôt.

« Nous ne voulons pas remonter à des souvenirs anciens qui peut-être aujourd'hui seraient sans application. Il y a des Jésuites établis en Russie (1), et en différents lieux d'Allemagne, en Italie, en Angleterre, et en Belgique ; il y en a dans les Etats-Unis, et dernièrement ils ont été rétablis dans les provinces de Rio de la Plata, dans la Nouvelle-Grenade, et ils vont aussi à Venezuela sous le nom de missionnaires. Tout cela prouve que leur Institut s'accoutume à tous les pays et à toute sorte de gouvernements, même les plus contraires. Nous donc, en suivant les traces des nations qui sont plus avancées, nous agissons avec prudence et nous marchons dans la bonne voie.

« Voici les documens qui concernent cette importante affaire :

II. INFORMÉ.

*Seigneurs députés secrétaires de l'Assemblée constituante.*

« Plusieurs personnes respectables de cette capitale ayant demandé au gouvernement de procurer le rétablissement de l'Institut ecclésiastique connu généralement sous le nom de *Compagnie de Jésus*, j'ai l'honneur de vous remettre l'original de cette pétition afin que vous l'apportiez à l'Assemblée constituante, à qui il appartient de la prendre en considération, et de déterminer ce qu'elle jugera le plus juste et le plus convenable ; mais en même temps le gouvernement croit devoir appuyer, par son informé, la dite demande, en exposant les motifs qui l'y engagent.

« Quoiqu'il y ait longtemps que, par une disposition royale, les Pères Jésuites ont été chassés de la monarchie espagnole, l'agréable souvenir de leurs importants services, surtout par rapport à l'éducation de la jeunesse, nous a été transmis de génération en génération.

« Aussi, lorsqu'en 1819 on créa, en vertu d'un décret royal, une junta pour le rétablissement de la Compagnie de Jésus dans cette ville, tous les habitants reçurent-ils avec une grande joie une si heureuse résolution : des offrandes considérables furent faites par plusieurs personnes parmi lesquelles se trouve notre historien M. Dominique Juarros, qui se présenta à la junta en lui disant qu'il donnerait sa maison aux Pères, jusqu'à ce qu'ils eussent un édifice propre pour y exercer les fonctions de leur Institut. Ceci est attesté par le sousigné ministre du gouvernement, qui fut nommé, avec M. le chanoine Mariano Garcia Reyes, en qualité d'ecclésiastique, pour faire partie de la dite junta. Lorsque celle-ci, en l'année 1820, eut fait connaître en Espagne qu'elle avait rempli l'objet de sa mission, on proposa au roi la suppression du couvent de Saint-Augustin de cette cité, parce que le nombre voulu de religieux n'y était plus, et la concession de cet édifice pour le rétablissement des Jésuites. En ce temps-là, survint dans la Péninsule la révolution qui éclata dans l'île de Léon ; peu de temps après l'Amérique se déclara indépendante ; et on avait oublié l'affaire jusqu'à présent, lorsque la vue d'un seul Père Jésuite, arrivé de Belgique, a renouvelé les desirs exprimés dans la demande faite au gouvernement.

(1) La persécution actuelle les en a expulsés (*N. du Journ. hist.*)